MARINE NEWS.

PORT OF NEW-ORLEANS.

CLEARED

Ship Candidus, Webb, Liverpool, Bailey & Abbott.
Barque Antelope, Knox, Boston, Master.
Barque Dromo, Higgins, Glasgow, L H Gale.
Brig Orbit, Lincoln, Boston, G Bedford.
Brig Chapman, Thompson, Charleston, J A Barrelli & co.
Schr Freeman, McLaren, Tampa Bay, Master.
Schr Neptune, Grant, Tampa Bay, S & J P Whitney.
Schr Minerva, Knowles, Baltimore, E Ryde, Jr.
Schr Yeagers, Cady, Barrataria, Master.
Schr Kosciusko, Duell, New York, Forbush & Stebbins.
Schr Bolina, Clift, Apalachicola, Bogart & Hawthorn.
Steamboat Richard Taylor, Crocker, Tampa Bay, S & J P Whitney.
Steamer Monarch, Fullerton, Louisville, Givet & Paige.

ARRIVED.

Steamboat Pacific, Martin, from the Passes, towed ships Vespasian, Boston and brig Commodore Tucker; brought up wreck of brig Adams, brig Brilliant, brig Samuel Houston, sch Independence, sch Patriot and brig Caston; reports nothing new.
Ship Edinburg, Sevright, 30 days from Liverpool, to [illegible].
Brig Brilliant, Gill, from New York, 22d Feb, to J [illegible] & co.
Brig Samuel Houston, Hinckley, 6 days Tampa [illegible].
Brig Caston, Cutts, from New York, 23d Feb, to [illegible].
Sch Independence, Niquet, 6 days from Tabasco.
Sch Patriot, Burges, from the S W Pass, and wreck of brig Adams, with her deck load of lumber.
Sch Talma, Merihew, from Barrataria.
Steamboat Ajax, Ratier, from St Martinsville, to [illegible].
Steamboat Fancy, Starkey, from Cincinnati, to mas.
Steamboat John Randolph, Miller, from Nashville, [illegible].

EXPORTS

LIVERPOOL—ship Candidus—1363 bales cotton.
BOSTON—barque Antelope—192 bales cotton, 780 bbls pork, 31 hhds hams and shoulders, 211 bbls do 26 half bbls and 2453 kegs lard, 1218 sacks corn.
[illegible]—brig Orbit—43 hhds tobacco, 970 bbls flour.
GLASGOW—barque Dromo—788 bales cotton.
CHARLESTON—brig Chapman—73 hhds bacon, 50 bbls flour, 13 bales and 400 pieces bagging; 36 hhds sugar, 10 bbls castor oil, 1 bale cotton, 501 kegs and 20 bbls lard, 85 bbls pork, 6 sacks cotton seed, 5 boxes and 7 trunks mdze.
TAMPA BAY—brig Pet—U S stores.
———sch Freeman—U S stores.
———stbt Richard Taylor—U S stores.
BALTIMORE—sch Neptune—1 lot of bulk pork, 80 kegs lard.
BARRATARIA—sch Minerva—62 bbls pork, 4 do wine, 2 do flour, 70 sacks salt.
NEW YORK—sch Kosciusko—158 hhds sugar, 1 [illegible] molasses, 25 do cotton, 190 hides.
APALACHICOLA—sch Bolina—groceries & provisions.
LOUISVILLE—steamer Monarch—175 crates and 5 hhds queensware.

IMPORTS.

Per ship Edinburg—asst mdze.
Per brig Brilliant—asst mdze.
Per brig Caston—oil, cider, fish and empty casks, to [illegible].
Per sch Independence—120 hides and logwood, to [illegible].
Per sch Talma—26 hhds, 3 tcs 119 bbls molasses, to Foratah & Brothers.

CONSIGNEES

Per brig Brilliant—Robeson, Wood & co; W [illegible] Kimball & Pomroy; J Dennison; W Carter, [illegible], Briggs & co; Kirkman, Rosser & co; Ferguson, Parker; J H Ford & co; J B Field; Stidell & [illegible]; S & J P Whitney; Slocomb & Richards; J [illegible]; A D Grove, Symes & Baggett; Buchanan & [illegible]; V Acord; J C Lee & co, N & E Ford & co; [illegible], V Dyed; J Ogden & co; L J Fourniquet; [illegible] Pitts; A Grant & co; S Locke; J Reed & co; [illegible]; Beer & Stever; Forsyth, Goodrich & co; Franklin & Ames; Dubose & Garrison.

RECEIPTS OF PRODUCE.

Per steamboat Ajax—43 bales cotton, A Marin & [illegible]; 32 hhds sugar, W & J Montgomery; 30 do Lavillebeuvre; 4 bales cotton, A Rivarde; 23 hhds sugar, Lenne & Hardell; 97 bales cotton, 16 hhds sugar, 150 bbls J B Plauche & co; 19 bales cotton, J Landis; 68 [illegible] sundries, to owners on board.
Per steamboat Fancy—50 hhds bacon, 333 bbls flour, 2 kegs lard, Stetson, Avery & co; 46 hhds bacon, [illegible] Hawthorn, 125 bbls pork, 100 half bbls beef, [illegible] kegs lard, J Landis, 34 bbls hams, Sloo & Byrne; [illegible] bbls flour, 50 do whiskey, Oram & Mignon; 1 corn [illegible] 1 bbl apples, M White, 40 half bbls biscuits, 4 [illegible] Irwin, Hall & Walton, 252 bbls flour, Geo [illegible]; 82 bbls do, Demarin & co; 75 bbls do; [illegible], Hugh & co, 10 bbls rumps, 2 hhds bacon, [illegible]; 50 half bbls beet, J F Smith; 26 pieces [illegible], 257 coils rope, Thomas Barrett & co; and [illegible] to owners on board.
Per steamboat John Randolph—1701 bales cotton, 274 hhds tobacco, 3 bbls lard, N & J Dick; 40 packs, [illegible], Hyde & Brothers; 2 bales cotton, Forstall, High & co; 127 do Marin, Pleasants & co; 37 Slaughter & [illegible]; 2 Bayless & co; 4 Lockhart & Arrott; 28 [illegible], Rosser & co; 54 Forsyth, Goodwin & co; 76 [illegible], Anderson & co; 15 hhds and 3 boxes bacon, [illegible] Hooper; 90 bbls pork, 5 casks bacon, order; 60 bags [illegible], 2 casks and 1 bbl beeswax, and [illegible] Yeatman & co; 17 bbls and 3 casks lard, J [illegible]; 11 packages mdze and 105 bales cotton, M [illegible] & co; 309 do and 3 hhds tobacco, Caruthers, [illegible] & co; 226 bales cotton, 27 hhds tobacco, 100 packages, Brander, McKenna & co; 1 lot bacon, W [illegible]; 35 hhds tobacco, 156 bale cotton, Leigh, Maddox & co; 13 do tobacco, A H Wallace & co; 135 [illegible] cotton, Yergers, Chaffin & co; 96 hhds tobacco, [illegible], Robeson, Wood & co; 177 hhds tobacco, 5 [illegible] whiskey, A Proux, 41 casks ———, C W [illegible]; 11 hhds tobacco, C A Jacobs; 1 spinning [illegible], Martin, Pleasants & co; sundries, Thos Barrett & co; 326 sacks corn, 35 do oats, 71 bbls pork and [illegible], Williams & Hoda; 53 tons cast iron, Yeatman & co; total 3042 bales cotton, 688 hhds tobacco, [illegible].

PASSENGERS.

Per steamboat John Randolph—Judge G W Campbell, lady and daughter; S D Morgan and daughter, [illegible] Vaney, miss Menz, miss C Garey, miss C West, miss A West, mrs J Williams and niece, mrs Dally, [illegible] Mills, mrs Baldwin, Dr Spelman, Honell, Somerville, Adams, Hill, Line, Bryant, Elliott, Hearsey, [illegible], Watkins, May, Hollis, Hooper, Heard, [illegible] Washington, Given, Clagget, Howell, Mathews, [illegible], Reynolds, Carlton, Dugan, Dubree, Capt S M [illegible], Major, P C Barth, Taylor, West.
Per steamboat Fancy—D Stone and lady, miss Vos, [illegible] C Peters, W G Badewell, Manuel, Braham, Vick, [illegible], S vere, lady & son, mrs Richards, miss Bickford, M Mosely, lady and servant; J G Bugram, J Medley, A W Smith, W Thompson, J L Monks.
Per steamboat Ajax—Ferriot, J & J C Marsh, J Arnaud, J Armand, Waters, Prevost, Leblanc, Papon, Rey, Farmun.
Per brig Brilliant—Patterson, lady and child.
Per brig Samuel Houston—Dills, Hoskins, Oneal, [illegible].
Per sch Independence—Mr Francisco, J Francis.

CARRIAGES.—The subscribers are receiving [illegible] and in store a complete assortment of Coaches, Barouches, Phaetons, Stanhopes, Tilburies, Gigs, &c. &c. which they offer for sale low for cash or city paper.
m21 H BEACH & CO.

NOTICE—The owners of Lots on squares in suburb Bouligny, fronting Napoleon Avenue, Jena, [illegible] Cadiz, Bordeaux, Lyons, &c. and those on the superior [illegible] of said suburb, are requested by the order of the parish and the advice of an assembled jury to cause to be done, the ditches fronting their property, [illegible] ditches ought to be made by leaving 10 feet of [illegible] Banquette, and that at ten days from the date of said notice, or said work will be done at the expense and risk of the owners.
Jefferson Parish, March 20th 1837.
m 21 10t R. BEAUVAIS, Syndic.

STATE OF LOUISIANA—Parish of Plaquemines—Court of Probates—succession of Delphin Verdere. Notice is hereby given to the creditors of said succession and to all others concerned to shew cause within ten days from the date of this publication, why the account of liquidation and partition of said estate, presented by the widow and natural tutrix of the minors Placide Villere, and Hugues Edouard Villere, and by the tutor of the minor Philippe Villere, should not be approved and homologated.
G. LEONARD, Judge.
Parish of Plaquemines, March 15th, 1837.

A CARD.

THE subscriber begs most respectfully to intimate to parents and guardians, and the public in general, that he has opened an establishment for youth of both sexes, where the strictest attention will be paid to the religious as well as moral education of his scholars.
Terms—Under 5 years, $5
5 to 7 do and upwards, 7
Including writing, arithmetic, grammar, history & geography. Extra for navigation.
WILLIAM DOCKEVILL,
m 20—1m No 136 St Peter st.

THEATRE SAINT CHARLES.

Douzième soirée de Mlle. CELESTE.
Ce soir Mardi, 21 du courant, on représentera la pièce intitulée:
LE DIEU ET LA BAYADERE
OR THE
MAID OF CASHMERE.
Précédé de
THE LADY AND THE DEVIL.

SUPERBE MAISON A VENDRE A L'AMIABLE.

La belle Propriété située rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, consistant en un TERRAIN de 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française), avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en

Une belle Maison a Etages,

ayant 55 pieds de profondeur, divisée au rez de chaussée en une salle et un salon de 15 pieds chacun de large, sur 21 de long, avec un corridor ou entrée, de [illegible] pieds de large sur toute la profondeur de la maison; et la lettre donnant sur la cour; le haut, en quatre pièces à feu, ayant chacun 15 pieds de large, sur 20 pieds de profondeur, avec galerie donnant aussi sur la cour.

Aussi, dans la cour, une belle bâtisse à trois étages, divisée en six appartements à feu, plus une pompe, citerne, et autre dépendance. La cour est pavée en dalles du lieu de première qualité, et le terrain est clos en mur, d'un pieds d'épaisseur sur 10 de hauteur.

La Maison principale est construite avec des matériaux de première qualité, elle est richement tapissée, et est citée pour la beauté et l'élégance de sa menuiserie.

Pour les conditions, s'adresser à l'Editeur de l'Abeille. 16 mars—20

M. M. COHEN,
AVOCAT.
No. 12, à l'Arcade de Banks.
6 avr—3.1m

L. DEPOORTER.
DENTISTE,
Rue St. Louis, No. 61. 9 mars—6m

RETAILING, AT No. 35 CHARTRES ST.

THE Subscriber is now receiving a variety of Muslin and Fancy Goods, suited for the present and approaching season, some of them the most superior quality, designed particularly for the city trade. His friends and patrons, and the public are respectfully invited to favor him with a call; he is determined to sustain the name that he has always obtained since his establishment here, viz: that of selling goods of a superior quality—cheap.
EDWARD PLANE.

UNIVERSITE de St. Louis.—Le révérend J. Van de Velde administrateur de cette Université quittera la Nlle Orléans pour se rendre à St. Louis le [illegible] avril prochain, et se chargera des [illegible] que les parents voudront lui confier, [illegible] Keralon, rue Condé no [illegible]. 7 mars—6t

L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 21 MARS 1837.

No. 67.
ACTE

Pour amender un acte relatif aux avis publics, approuvé le 10 mars 1834.

Section 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que dans toutes les ventes publiques qui seront faites à dater de la promulgation de cet acte dans la paroisse d'Orléans, par les juges, shérifs, encanteurs, ou par tous autres officiers publics et qui doivent ou devront, conformément à la loi, être précédées d'avis publics, il suffira dans tous les cas, et il sera considéré légal, que tous les rapports que les dits avis soient publiés dans deux des gazettes de la Nouvelle-Orléans, de la manière et dans la forme prescrites, nonobstant toutes lois à ce contraires.

Section 2. Il est de plus décrété, &c., Que pour chaque paroisse comprise dans le premier district judiciaire, et dans laquelle une ou plusieurs gazettes sont imprimées, il suffira que les dits avis soient publiés dans une des dites gazettes de la paroisse, et dans la gazette de l'Etat, et pour les paroisses du premier district judiciaire où il ne s'imprime pas de gazette, il suffira que les dits avis soient imprimés dans deux des gazettes de la Nouvelle-Orléans, dont l'une devra toujours être la gazette d'Etat.
(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 11 mars 1837.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Assemblée pour inviter le Général Jackson.

L'assemblée qui devait avoir lieu, samedi dernier, pour inviter le général Jackson à venir assister à la célébration du 8 janvier prochain, a été remise par des circonstances imprévues; et le comité nommé préviendra les citoyens qui désireraient concourir à cette assemblée, du jour désigné à l'effet de prendre des résolutions définitives. Loin de ralentir le zèle de ceux qui sont avides de donner un dernier témoignage de leur gratitude à celui qui a si bien défendu notre ville et nos familles, une telle remise n'a été consentie que dans l'assurance où l'on est que le concours sera plus nombreux, dès qu'auront cessé certains motifs de diversion, ou de spéculations, qui ont entraîné hors de la ville une partie de la population. Que nos concitoyens se tiennent donc prêts à répondre à l'appel qui ne saurait tarder à leur être fait; et à s'unir aux vues des admirateurs du grand citoyen qui, du faîte du pouvoir, vient de rentrer dans les rangs des simples citoyens.

En vertu de l'ordonnance créant une nouvelle garde, le conseil de la première municipalité a, dans sa séance d'hier soir, procédé à la nomination des chefs: M. MAURICE a été élu capitaine, M. JACOB HART 1er lieutenant, et JOHN A. MCKAY 2d lieutenant. Nous avons tout lieu d'espérer que le capitaine Maurice saura choisir les hommes qu'il aura à commander.

ENCORE UN INCENDIE.

Depuis quelques temps il est rare que nous n'ayons à annoncer, ou un meurtre ou un incendie, ou des vols, ou des batailles; samedi, c'étaient deux hommes qui se sont tués en [illegible] café; hier, c'est la torche d'un incendiaire qui probablement a réduit en cendres en peu d'instans deux maisons nouvellement bâties en bois sur la rue de l'Esplanade; ces deux propriétés appartenaient aux mineurs de feu François Sel, et devaient se vendre le 25 du courant, par le régisseur des testaments. Ce matin encore on sonnait le tocsin!

UN MINISTRE AU MEXIQUE!

Avez vous lu, dans le Courrier, une lettre de Tampico du 25 février? Non! Eh bien! lisez la; et quand vous l'aurez lue, vous saurez que l'armée mexicaine, que l'expédition contre le Texas est en marche, et que le gouvernement général est résolu à faire rentrer cette province dans la ligne de ses devoirs; puis, vous y verrez qu'un ami, qui a fourni des communications relatives au Mexique, assure que, de fait, cette expédition n'est pas aussi *formidable qu'elle semble l'être sur le papier*; et, finalement, *que des personnes bien instruites* assurent que cette expédition ne peut avoir lieu!

C'est à ce dernier avis que nous nous en tenons; et nous prenons que l'armement maritime de 3 bricks, 6 goëlettes, et 12 canonnières, plus un autre brick et deux bateaux à vapeur attendus de la Jamaïque, est un de ces épouvantails dignes tout au plus de faire peur aux marmots. La difficulté qu'on a éprouvée pour armer la Fama, ou l'Urréa tout comme on voudra, brick de 15 canons de bronze capable tout au plus d'en porter quatre, attendu son échantillon qui lui défend d'user de sa batterie sous peine de se couler; cette difficulté, disons-nous, et celle d'obtenir les deux bricks bâtis à Baltimore, et que le gouvernement a payé 70 mille piastres à ses agens qui s'en ont dépensé que vingt-trois, et qui réclament un surcroit dans le prix desdits bâtiments, tout, sans compter la pénurie du trésor, rend évidemment ridicule l'annonce des forces navales qui, dit-on, se disposent à seconder contre le Texas les opérations de l'armée de terre. Mais, ce qui nous rassure contre ces si effrayantes entreprises, c'est la nouvelle de l'embarquement, pour Vera-Cruz, de notre ancien ministre au Mexique M. Ellis. Il va dit-on renouer de nouvelles négociations avec le gouvernement, *si toute fois* Santa Anna est rentré au pouvoir, et de rester à bord s'il ne l'est pas. Il sera difficile à l'ex-Président de contester ce nouveau témoignage de ses négociations avec le général Jackson; mais une plaisante restriction, c'est que les difficultés *à arranger* entre les deux gouvernemens, n'ont *aucun rapport* avec la question du Texas! C'est précisément cette question qui a causé la rupture; c'est elle qui a occasionné la retraite des ministres respectifs; et c'est elle que l'on prétend ne devoir pas être comprise parmi les difficultés qui existent! Or, c'est au moment où le gouvernement Américain vient de reconnaître la république du Texas, et d'y envoyer un ministre plénipotentiaire, que l'on nous a fait de tels contes! C'est apprément à rire de notre crédulité, et surtout de la gravité des circonstances. Le Mexique pourra être appelé par ses propres intérêts, à réfléchir sur les transactions faites par Santa Anna, et nièes effrontément par lui et son gouvernement, voyant le fait de l'indépendance texienne reconnu par l'Amérique, peut voir dans l'arrivée de M. Ellis une démarche pacifique, et une déférence capable de sauver l'honneur national de la tache d'avoir reculé devant la menace; mais, quelles que soient les instructions ostensibles de M. Ellis, nous n'en sommes pas moins persuadés que sa mission réelle porte entièrement sur l'affaire du Texas, dont la reconnaissance authentique n'admet plus de tergiversations de la part de notre gouvernement. Tout ail maintenant dans les conditions secrètes à remplir, si l'on admet le traité fait à Washington par Santa Anna, à discuter, si son éloignement des affaires fait considérer ses transactions comme nulles. En tout état de cause, le départ d'un ministre plénipotentiaire pour Vera-Cruz nous semble un pas important vers un accommodement définitif; mais, nous ne concevrions pas l'objet de sa mission, si la question du Texas était totalement indépendante des contestations à régler!

MORT DE MINA:

Le général Mina vient de mourir. Avec lui disparaît l'une des dernières et des plus grandes renommées de la guerre de l'indépendance. Beaucoup ont disputé au général Mina les qualités qui font le général d'armée, et n'ont voulu voir en lui qu'un chef de partisans habile et résolu; d'autres, et nous sommes de ce nombre, persistent à regarder l'illustre mort comme un des meilleurs hommes de guerre qu'ait produits l'Espagne depuis le règne de Philippe V.

Les généraux de cabinet, les stratégistes amateurs peuvent soumettre la guerre à des règles absolues et hors desquelles il n'y a que des effets d'un heureux hasard; mais les faits n'admettent pas toujours cette calme observance aux calculs et aux prescriptions de l'art; et plus d'une nation, près de succomber sous les défaites éprouvées par des généraux instruits, a dû son salut au génie abrupte d'un soldat inculte et jusqu'alors ignoré.

Nous ne croyons donc pas qu'il faille soumettre la carrière militaire du général Mina à des appréciations de stratégie pure; on doit faire la part des hommes qu'il eut à conduire et à combattre, ou du lieu, enfin, compte des exigences et des difficultés du terrain où il a constamment opéré. Appelé à la défense de contrées montagneuses, le général Mina a fait la guerre de montagnes; secondé par un petit nombre d'hommes sans organisation régulière et mal armés, il a fait à lui seul, pour la délivrance de son pays, plus que tous les généraux qui nous combattaient en ligne.

Cette opinion, nous le savons, n'est point celle des états-majors; mais le peuple de l'armée, excellent juge en cette matière, a long-temps pensé et dit comme nous. Qu'on se rappelle, en effet, que dans les dernières années de l'empire, au plus fort de la guerre d'Espagne, et lorsque chaque famille regardait comme un arrêt de mort l'ordre qui envoyait l'un de ses enfans de l'autre côté des Pyrénées, il était un nom qui surtout frappait d'épouvante, nous redoutions tous les autres, que les enfans se répétaient, comme leurs parens, le nom de Mina!

La guerre de 1823 a d'ailleurs prouvé que le dernier gouverneur général de la Catalogne savait au besoin grandir son génie militaire à la hauteur des chances qu'il lui fallait combattre. Chargé de défendre l'une des provinces les plus importantes de l'Espagne contre une armée double en nombre des soldats réunis sous ses ordres, il neutralisa long-temps tous les efforts du maréchal Moncey, disputa le terrain pied à pied et se tenait encore debout et en armes, quand depuis plusieurs semaines tout le reste de l'Espagne subissait déjà la loi du vainqueur.

Le général Mina eut une autre gloire qui rehausse encore et complète sa gloire militaire: au milieu de toutes les faiblesses et de toutes les trahisons politiques qui ont terni ou souillé la vie d'un grand nombre de généraux sortis, comme lui, de la guerre de l'indépendance, il est constamment resté fidèle aux principes de liberté consacrés par le sang des Porlier, des Lacy, des Empecinado et des Riego. Toujours au premier rang parmi les amis et les soutiens les plus fermes et les plus énergiques de la constitution, jamais on ne le vit grossir le nombre des courtisans de Ferdinand ou de sa veuve.

Exilé en 1814; levant l'étendard de l'indépendance en 1820, presque en même temps que les insurgés de l'Ile de Léon; le dernier armé et le dernier sorti en 1823; le premier aux frontières en 1830, et rappelé seulement en 1833, alors que l'exil ne frappait plus que lui seul; toujours et partout il suit sa tête et son bras au service de l'indépendance et de la liberté de l'Espagne.

Il y a plus: les calomnies les plus odieuses avaient accueilli son opposition à la tentative insurrectionnelle de 1830: lorsque la colonne expéditionnaire fut en danger, Mina oubliant l'ingratitude de ses chefs ne balança pas à risquer ses jours pour les sauver; il se jeta au milieu des troupes de Ferdinand, et tournant contre lui seul tous les efforts de l'ennemi, il parvint, grâce à ce sacrifice héroïque, à rouvrir à ses ingrats compatriotes le chemin sauveur de nos frontières.

Les quatre dernières années de la vie de Mina n'ont été qu'une longue agonie; il eut lieu utiliser encore au profit de la cause juste et sainte pour laquelle il avait [illegible] la guerre civile, la Catalogne, son [illegible] [illegible] de l'Espagne: quand toutes les autres portions de la [illegible] se voyaient ravagées par les armées des prétendans, [illegible] libre de bandes d'insurgés.

Peut-être l'absence de Mina s'est-elle prolongée trop long-temps pour ses contemporains; l'inaction à laquelle le forçait la maladie qui l'a tué lui a été amèrement reprochée; l'histoire n'obéira pas aux mêmes passions, elle sera plus juste: elle dira que l'homme dans le nom duquel s'est personnifiée, de 1810 à 1814, l'énergique résistance de l'Espagne à la domination étrangère, était invoqué, de 1814 à 1833, chaque fois que l'Espagne essayait de renaître à la liberté; elle dira que ce nom est un des grands noms et ce soldat un des grands hommes de guerre qu'a produits la domination, seulement par le peuple engagé en faveur de son indépendance nationale et de son émancipation politique. (*Messager.*)

DU PROJET DE LOI SUR LES SUCRES.

Des diverses lois qui viennent d'être présentées aux chambres par le ministre des finances, une des plus importantes, sans contredit, est celle qui modifie les droits d'entrée sur les sucres exotiques. Elle est destinée à prendre la place du projet, conçu l'année dernière, d'imposer le sucre indigène; projet que le gouvernement ajourne ou retourne, dans la conviction des difficultés qu'il éprouverait à le faire voter et encore plus à le mettre à exécution.

Le sucre de betterave est une grande et noble conquête de la science, mais, comme toutes les inventions nouvelles, il a demandé à se développer à l'abri du système de protection. Or, a trouvé cette protection naturellement établie par l'impôt de consommation dont sont frappés les sucres coloniaux et les sucres étrangers à leur admission en France. C'est, le tarif, d'un droit de plus de 1000 pour 100 sur le coût primitif des sucres exotiques, qu'il est parvenu à s'emparer aujourd'hui des derniers dans une partie notable de la consommation intérieure. L'avantage dont il jouit est évidemment exagéré, et convaincus que nous sommes que la production indigène pourrait toujours et s'accroître avec un secours beaucoup moindre, nous incluons jusque le gouvernement a fait justice en protégeant le dégrèvement des sucres exotiques. Toutefois la quotité à fait sentir, le revenu et l'existence des colonies se trouvaient également menacés. Ne pouvant espérer de conserver le premier dans son intégralité, il a été conduit à essayer d'une combinaison dont les avantages sont de nature diverse.

L'abaissement du droit sur le sucre exotique n'est pas tel que les usines de sucre de betterave puissent redouter un grand dommage par la concurrence qu'il peut leur faire. Une diminution d'impôt ne se fait pas sentir d'une manière absolue sur l'un des éléments soumis à son influence. Une partie de cette diminution profite au consommateur, et c'est bien le plus large; mais l'abaissement du prix accroît la consommation et la demande. Il s'ensuit ainsi une réaction en faveur du producteur ou de l'importateur, qui obtient dans l'entrepôt un prix un peu plus élevé que par le passé. Le fisc, de son côté, trouve un dédommagement dans les droits payés sur une quantité plus considérable de marchandise. La conciliation des intérêts opposés est donc amenée au point le plus rapproché qu'il soit possible de fixer en ce moment.

Comme le dit l'exposé du projet, les lois de douanes sont forcément mobiles comme les faits qu'elles règlent. Ce principe est si vrai que nous nous voyons souvent étonnés de la répugnance de la chambre des députés à s'occuper de telles questions sont soumises. Une nouvelle direction commerciale, l'action des peuples étrangers sur le partage de la production générale du globe, enfin les industries que l'intelligence du pays vient à créer, exigent qu'aucune année ne s'écoule sans que le gouvernement ait examiné quelles modifications ces changements de situation provoquent dans nos tarifs. Il doit en prendre occasion d'aider le travail par des réductions de taxes sur les matières premières et par toutes les diminutions possibles sur les impôts de consommation. Ce système est plus avantageux aux travailleurs que le système de prohibition ou de protection exagérée par lequel on leur garantit à grand-peine la consommation intérieure, en leur interdisant de pouvoir concourir à l'approvisionnement de l'étranger.

Une des bonnes dispositions de la loi proposée est celle qui efface dans les droits du sucre brut de nos colonies la distinction de nuance. Pendant quinze ans on avait reproché à nos colons de ne faire aucun progrès dans leur fabrication, et quand quelques-uns ont voulu tenter de meilleurs procédés, on s'est empressé d'imposer l'amélioration au delà des avantages qu'elle avait pu leur produire.

Le temps seul pourra indiquer si l'abaissement général du tarif, tel qu'il est établi, met les deux productions de sucre en parfaite harmonie. Le droit différentiel de 15 fr. par 100 kilog. entre le sucre brut de nos colonies et le sucre analogue de l'étranger, nous paraît d'accord avec les charges plus grandes qui pèsent sur les établissements français, et vraisemblablement il sera suffisant; mais nous ne comprenons pas bien le motif que l'on a eu de n'admettre que 50 fr. de surtaxe pour le sucre de l'Inde. Nous partageons toujours à certainement droit à une grande protection, mais 50 fr. par tonneau sur un article qui, pris dans l'Inde, a toujours été considéré comme *faux frêt* (dead weight), nous on avait exagérée. Le sucre de l'Inde, quoique bon blanc, passe souvent dans la consommation sans exiger aucune nouvelle œuvre, et une égalisation du droit différentiel avec les autres sortes ne serait qu'une justice.

La loi proposée entend répartir sur deux époques la diminution des droits. Nous croyons que l'on n'a pas assez mûrement réfléchi sur la marche naturelle des faits commerciaux, et qu'il y aurait avantage pour tout le monde à ce que cet abaissement eût lieu intégralement au premier juillet prochain. La mesure a voulu ménager les intérêts des producteurs de betteraves, des commerçants et des raffineurs, peut-être ceux du trésor, et nous allons examiner successivement les situations diverses de chacun d'eux.

La récolte des betteraves de 1836 est achevée; depuis quatre mois la fabrication s'est poursuit, et trois ou quatre mois encore au plus suffiront pour que les travaux soient clos dans toutes les usines. La vente et la mise en consommation ont lieu à mesure de fabrication, et il restera peu de chose à vendre au 1er juillet. Cette vente est d'autant meilleure, que les propriétaires de sucre des colonies s'abstiennent de paraître au marché dans l'espoir que la diminution des droits amènera une réaction sur les prix d'entrée. Cet espoir se communiquera aux importateurs, qui effectueront leurs arrivages du mois de mai au mois de septembre, et ces dernières arrivées auront plus tard seulement, qu'ils se retrouvent du dernier terme. Mais la réserve dans laquelle ils se tiendront ne profitera guère aux cultivateurs de betteraves de l'année 1837, qui ne peuvent amener du sucre aux consommateurs avant les derniers mois de l'année. Ce sucre sera difficilement acheté par les raffineurs. Ceux-ci préféreront chômer que quelques semaines, à la chance de la curée de leurs produits que le nouveau tarif peut amener. Tous les approvisionnements se trouveront donc en concurrence après le 1er janvier 1838, et la consommation se sera exercée sur les provisions existantes jusqu'à leur entier épuisement.

Le trésor peut donc compter que même après la première réduction il ne percevra les droits que sur de bien minimes quantité de sucre exotique. Il y aura perturbation commerciale, lacune de fabrication, malaise dans une industrie importante, et privation de recettes pour le trésor. En ce moment, les raffineries et le commerce de sucre n'auront plus avoir, en mars et hors d'entrepôt pour vendre au cinq mois de consommation. Avant plus de 15, leurs opérations vont toutes être restreintes. Ils doivent, comme le colon; comme le producteur de betterave, comme le ministre des finances lui-même, désirer que les dispositions nouvelles soient mises en vigueur dans leur entier au premier juillet prochain. C'est le seul moyen de conserver le travail et de faciliter les transactions de tous les intéressés. (*Tem.*)

LEGISLATURE D'ETAT.

TREIZIÈME LEGISLATURE—PREMIERE SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

Samedi, 11 mars 1837.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens:
Messieurs C. Derbigny, président, Armant, Bossier, Briscoe, Ducros, Dupré, Garcia, Hoa, Johnson, Labauve, Penn, Porche, Scott et Winn.

RAPPORTS.

M. Johnson, de la part du comité réuni, chargé d'examiner la condition et l'état de l'asyle des orphelins, a présenté un rapport:

Au Sénat et à la Chambre des Représentants,

Le comité réuni, chargé d'examiner l'état et la condition de l'Asyle catholique des orphelins, à l'honneur de rapporter que cette institution est dans l'état le plus prospère que pouvait permettre ses ressources et ses moyens; cette institution doit faire honneur à l'Etat de la Louisiane, et prouver combien il est charitable. Cette institution en mérite l'attention constante.

Cent quarante trois orphelins ont été reçus dans cet asyle, qui à présent en contient quatre vingt sept, tous tenus proprement et jouissant de la meilleure santé.

Le comité considérant cette institution comme plus que toute autre, réclamant la charité et la bienveillance de la Législature, désire qu'il lui soit passé, de résolution d'urgence, qu'une appropriation soit faite pour venir au secours de cet asyle pour l'année présente; le comité en suggérant cette recommandation fait que plusieurs causes pourront y faire naître des objections, mais il espère que lorsque le but pour lequel cette appropriation est demandée sera considéré, toutes les objections devraient cesser.
R. JOHNSON,
De la part du Sénat.
GEO. K. ROGERS,
De la part de la Chambre.

Messages portés à la Chambre.
Bills Enrôlés:

Acte incorporant la Compagnie du chemin de fer et de la Banque d'Atchafalaya.
Acte incorporant la Compagnie de l'édifice à colonnades et de l'institut de la Nouvelle Orléans.
Acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour incorporer la Compagnie d'assurance de la Louisiane contre les risques de la mer et du feu".
Acte pour incorporer l'institut de Fellenburg, dans la paroisse de St. Tammany.
Acte amendant les divers actes incorporant la ville de Lafayette.
Acte incorporant la Compagnie d'assurance mutuelle de Lafourche, contre les risques du feu et pour d'autres objets.
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la Louisiane et du Mississipi.
Acte pour amender un acte intitulé "acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Livingston."
Acte autorisant le Gouverneur à négocier un emprunt pour la somme et dans le but y spécifié et pour d'autres objets.
Acte pour incorporer la société de St. André de la Nouvelle Orléans.
Acte créant un notaire public additionnel, et un encanteur dans la paroisse des Natchitoches.
Acte incorporant les souscripteurs à une association à l'effet de bâtir un Hôtel dans la ville de Baton Rouge.
Acte pour incorporer la Compagnie des Tuyaux de pompes de la Louisiane.
Acte pour entretenir d'une manière permanente l'Hôpital de Charité.

Bills non enrôlés:

Acte amendant l'acte incorporant la Compagnie du Théâtre de St Charles, des Bains de l'Arcade, et de la Compagnie d'assurance du Théâtre d'Orléans.

Le sénat a donné son concours à l'amendement de la chambre.

Acte accordant un congé au juge J H Johnson.

Mr. Cuvillier, greffier de la chambre des représentans, a apporté le message suivant:

"Résolu que la chambre donne son concours à la résolution du sénat relative à la nouvelle considération du sénat dans l'acte intitulé: acte supplémentaire à un "Acte pour incorporer les souscripteurs à la compagnie du théâtre du St. Charles; de l'Arcade et des Bains de l'Arcade, et à la compagnie du théâtre de la Nlle. Orléans." Approuvé le 18 de mars 1836.

Et que le greffier en informe le sénat et l'invite à prendre en considération et à adopter les amendements au dit bill.

Sur motion de Mr. Hoa, le sénat a pris le dit bill en considération et a donné son concours aux amendements de la chambre.

Mr. Ducros ayant rapporté dûment enrôlé le dit bill, le président y a affixé sa signature, et le secrétaire l'a porté à la chambre.

Le sénat a donné son concours au bill relatif au pénitentiaire.

"Acte pour créer un notaire public additionnel, dans la ville de Franklin, paroisse de Ste. Marie."
"Acte enrôlé relatif aux capitaines de port, gardiens et pilotes du port de la Nouvelle-Orléans."
"Acte relatif au bayou de Glaise et du bayou Rouge." Amendé.

Sur motion de Mr. Winn les messages suivants ont subi leur 1re lecture par leurs titres:
"Acte pour incorporer la ville de Thibodeauxville."
"Acte pour incorporer l'association Polythermale de la Nouvelle Orléans."
"Acte pour venir au secours du collège médical de la Louisiane."
"Résolution requérant nos sénateurs et invitant nos représentants au congrès à faire passer un bill [illegible] propriétés dans les Etats Unis."
"Acte pour créer un notaire public dans la ville de Franklin, paroisse Ste. Marie."
"Acte pour venir au secours de A. Haraleon et de François Xavier Martin."
"Acte pour transférer le siège du gouvernement de la Louisiane en la ville de Baton-Rouge."
"Résolution accordant une compensation au comité des finances de la chambre."

Le sénat a pris en considération les messages suivants de la chambre:

"Acte relatif au bayou de Glaise et bayou Rouge," amendé à la chambre.

Mr. Labauve a fait la motion de rayer la provision de dit amendement, qui prescrit que le montant approprié sera pris des fonds appartenant au second district congressionnel, et a demandé l'appel nominal dont le résultat a été comme suit:

Mr. Labauve a voté dans l'affirmatif—1 voix.

Messrs Bossier, Dupré, Garcia, Hoa, Johnson, Penn, Porche, Scott et Winn ont voté dans la négative—9 voix.

Mr. Winn a demandé le concours du sénat aux amendements de la chambre.

Mr. Labauve a demandé l'appel nominal et le résultat a été comme suit:

Messrs. Bossier, Briscoe, Dupré, Garcia, Hoa, Johnson, Penn, Porche, Scott et Winn ont voté dans l'affirmatif—10 voix.

Messrs. Ducros et Labauve ont voté dans la négative—2 voix.

"Acte accordant un permis d'absence au juge S. H. Johnson."

Sur motion de Mr. Bossier le sénat a été désisté de son amendement, et le secrétaire a porté le dit bill à la chambre.

"Acte accordant une compensation additionnelle aux juges des paroisses de Catahoula et de Carroll," auquel le sénat a donné son concours avec amendement.

Sur motion porté à la chambre.

Bills pris en considération:

M. Labauve a demandé le bill relatif au recouvrement des paroisses d'Iberville et de Bâton Rouge, et demandé qu'il demeure en la considération du dit bill à l'effet d'avoir l'opinion de la chambre sur le dit bill.

M. Hoa ayant demandé le rejet; et M. Labauve a demandé l'appel nominal, dont le résultat a été comme suit:

Messrs. Bossier, Dupré, Hoa, Johnson, Labauve, Penn, qui ont voté dans l'affirmatif. 8 voix.

Messrs. Briscoe et Winn ont voté dans la négative. 2 voix.

M. Labauve a observé qu'il avait voté avec la majorité, dans l'intention de demander la reconsidération, attendu qu'il était certain que le bill serait rejeté, et conséquemment il en demandait la reconsidération, le dit bill se trouvant alors par devant le sénat. Il a demandé qu'il fut déposé sur le bureau.

Sur motion de M Hoa, le sénat a pris en considération le bill relatif aux inspecteurs de tabac.

M. Ducros a demandé le renvoi indéfini du dit bill et l'appel nominal dont le résultat a été comme suit:

Messrs Dupré, Ducros, Garcia, Johnson, Porche, Scott et Winn ont voté dans l'affirmatif. 7 voix.

Messrs. Bossier, Briscoe, Hoa, Labauve et Penn ont voté dans la négative. 5 voix.

M. Hoa a demandé la considération du bill pour venir au secours de la bibliothèque de commerce de la ville de, a donné son concours au dit bill avec amendement.

M. Penn a demandé le bill incorporant la paroisse de Bellefontaine; amendé et passé.

Le secrétaire a été invité à porter les dits bills à la chambre;

Un message de la chambre des représentants, porté par M Cuvillier son greffier, a informé le sénat, qu'il avait été invité à demander que le bill relatif au pénitentiaire fût renvoyé à la chambre, qu'il fut considéré de nouveau.

Sur motion de M. Winn ledit bill a été délivré à M. Cuvillier.

Un autre message de la chambre a informé le sénat que la chambre avait rejeté les amendements au dit bill relatif à la distribution du surplus du revenu national et que la chambre insistait pour que le bill passât comme il avait été envoyé au sénat.

Le même message a informé le sénat que la chambre avait avec amendements donné son concours au bill relatif au pénitentiaire.

M. Winn a demandé que le sénat se désistât de ses amendements au bill relatif à la distribution du surplus du revenu.

M. Hoa a demandé l'appel nominal et le résultat a été comme suit:

Messrs Bossier, Briscoe, Johnson, Labauve, Penn, Porche, Scott et Winn ont voté dans l'affirmatif. 8 voix.

Messrs. Ducros et Hoa ont voté dans la négative. 2 voix.

M. Winn a demandé que le sénat donnât son concours au bill, et M. Hoa a demandé l'appel nominal dont le résultat a été comme suit:

M. Armant, Bossier, Briscoe, Johnson, Labauve, Penn, Porche, Scott, et Winn ont voté dans l'affirmatif. 9 voix.

Messrs. Dupré, Ducros, Garcia, et Hoa ont voté dans la négative. 4 voix.

Sur la motion de M. Winn, faite à 4 heures et demie, un recess a été accordé jusqu'à 7 heures.

7 heures du soir.

Le sénat s'est assemblé de nouveau.

Sur motion de M. Winn, les bills ont été appelés suivant l'ordre numérique.

3ème. LECTURE.

"Acte accordant un droit de Ferry à J M Smith" passé.

Acte accordant un milage aux connétables—passé.

SECONDE LECTURE.

Acte relatif aux terres destinées aux écoles, dans la paroisse Concordia.

Acte pour restreindre, régler et définir plus particulièrement les pouvoirs et privilèges des corporations.

Le sénat s'est réuni en comité général, pour prendre le dit bill en considération, M. Dupré occupant le fauteuil.

Sur motion de M Derbigny la 1re section a été rejetée.

M. Ducros a demandé que la 2me section fut également déposée sur le bureau.

M. Winn a demandé l'appel nominal dont le résultat a été comme suit:

Messrs Bossier, Briscoe, Dupré, Ducros, Garcia, Hoa, Johnson, Labauve, Porche et Scott ont voté dans l'affirmatif—10 voix.

M. Winn a voté dans la négative—1 voix.

Acte pour incorporer l'église des protestants de Mt. [illegible] de la paroisse de Jefferson.

Sur motion de M. Johnson déposé sur le bureau.

Acte pour créer une cour criminelle d'erreurs et pour d'autres objets, renvoyé indéfiniment.

Résolution relative au bayou Pigeon, renvoyée indéfiniment.

Acte pour empêcher la violation dans l'Etat de la Louisiane des lois des autres états et des territoires de l'Union, et pour punir les personnes qui se rendent coupables de tel délit, renvoyé indéfiniment.

Sur motion de M. Scott le Sénat s'est occupé d'affaires exécutives.

Les portes ont été ouvertes.

Le sénat a pris en considération, le bill relatif à l'association des cultivateurs de la Louisiane.

M. Winn a demandé que le dit bill fut déposé également sur le bureau.

M. Bossier a demandé l'appel nominal dont le résultat a été comme suit:

Messrs Briscoe, Dupré, Ducros, Garcia, Johnson, Labauve, Scott et Winn ont voté dans l'affirmative.

Messrs Bossier, Hoa, et Porche ont voté dans la négative—3 voix.

Sur motion le sénat s'est ajourné à lundi prochain 9 heures du matin.

Par Autorité.
No. 61.
ACTE

Pour amender un acte intitulé, "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.

Sec. 1. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Qu'à dater de la promulgation de cet acte, non seulement les acquéreurs évincés de propriétés aux ventes de shérifs, etc. Celles faites par autorité de la Cour des Preuves, celles faites par les syndics de successions insolvables, et enfin de toute espèce et de tout genre, faites par autorité de justice, mais encore tous les acquéreurs subséquents tenant leurs propriétés de tels acquéreurs actuels dits, par une série régulière de titres, auront le droit de jouir de tous les avantages conférés aux acquéreurs par ledit acte approuvé le 10 de mars 1834.
(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 11 mars 1837.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 65.]
ACTE

Pour amender l'acte pour autoriser Antoine Duvilliers Guesnon et Josephine Bonsnier sa femme, de la paroisse d'Orléans, à adopter une jeune orpheline nommée Heléne, et à lui donner leur nom, et pour d'autres objets.

Section 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale, Que dans le cas où Antoine Duvilliers Guesnon et Josephine Bonsnier sa femme n'auraient pas rempli les formalités dans le temps voulu par l'acte qui les autorise à adopter la jeune orpheline Heléne, et à lui donner leur nom, qu'il leur sera alloué six mois de plus à dater de la promulgation du présent acte, pour remplir les dites formalités voulues par l'acte auquel celui-ci sert d'amendement, toutes lois à ce contraires, nonobstant.

Section 2me. Il est de plus décrété, &c., Que Pierre Jean Baptiste Vidal et Félicité Blanche Power, tous deux de la paroisse d'Orléans, soient autorisés à adopter une jeune fille, orpheline, nommée Adèle, âgée d'environ sept ans, et élevée par eux; bien entendu que l'adoption soit faite par un acte signé pardevant un notaire public dans ladite paroisse d'Orléans dans les six mois, à dater de la passation de cette loi.
(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 11 mars 1837.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS.
Conseil de la première Municipalité.

Séance du 17 mars 1837.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans la gazette officielle de cette municipalité l'élection des Aldermen de la Municipalité No 1, qui doit avoir lieu le premier lundi d'avril prochain.

Résolu que les dites élections auront lieu dans les endroits ci-après mentionnés, et sous la direction des personnes ci après désignées, savoir:
1er District—Chez M. Richardson, rue Conti.
Inspecteurs, messieurs A Phillips et P Causey.
Greffier, M. Jouhanon.
2d District—Chez M. Frois, Verrier.
Inspecteurs, messieurs A Delpouch et F Verrier.
Greffier, M. Poulain.
3me District—Chez M. John Davis,
Inspecteurs, messieurs J B Faget et Ory,
Greffier, Fçois Lambert.
4me. District—Chez M. Saurinet, rue de l'Hôpital.
Inspecteurs, messieurs Savinet et J B Laporte,
Greffier, M. Delery.
5me District—Chez M. P. Dupeux, rue du Bayou.
Inspecteurs, messieurs P Dupeux et J Jomet.
Greffier, M. B Plauché.

Il est de plus résolu que dans le cas de refus de la part d'aucune des personnes ci-dessus désignées, de servir comme inspecteur ou greffier, ou de refus du local désigné, le maire est et demeure autorisé à nommer telle autre personne et à désigner tel autre local qu'il jugera convenable.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.

Conformément à la résolution qui précède, et en vertu des dispositions de la loi du 8 mars 1836, intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour incorporer la ville de la Nouvelle Orléans," approuvé le 17 février 1805, ainsi que d'autres actes amendant ledit acte et avis est donné que lundi 3 avril prochain, entre 9 heures du matin et 5 heures de l'après-midi, il sera procédé à l'élection annuelle des Aldermen de la première municipalité, aux lieux indiqués dans la susdite résolution, et sous la direction des personnes y mentionnées, le nombre de représentans auxquels chaque District de la dite municipalité a droit est comme suit:
Premier District—Sept Aldermen,
Second District—Cinq Aldermen,
Troisième District—Six Aldermen,
Quatrième District—Trois Aldermen,
Cinquième District—Trois Aldermen.
Le 20 mars 1837. D. PRIEUR, Maire.

Mr. Jos. B. Swan à Mlle. S. A. Cardozo, la plus jeune des demoiselles de Mr J A Cardozo, tous deux de cette ville.

DERNIÈRES DATES.

Boston	6 mars.	Tampico	25 mar.
New York	8 mars.	Mexico	23 fev.
Philadelphie	8 mars.	Londres	24 jan.
Baltimore	8 mars.	Liverpool	31 jan.
Washington	7 mars.	Paris	20 janv.
Charleston	9 mars.	Havre	25 janv.
Havane	6 mars.	Bordeaux	20 janv.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON D'HIER.

716	balles Mississipi		19
25	do	do	14 1/2
25	do	do	12 1/2
25	de Louisiane		13 1/2
15	do	do	18
670	de District de l'Ouest, prix inconnu.		
251	de Nashville,	do	do
76	de Alabama		21
129	de Arkansas,		10 1/2

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Expédiés.

Navire Candidus, Webb, Liverpool, Bailey & Abbott.
Barque Antelope, Knox, Boston, capitaine.
Barque Dromo, Higgins, Glascow, L H Gale.
Brick Orbit, Lincoln, Boston, G Bedford.
Brick Chapman, Thompson, Charleston, J A Barrelli & Co.
Goël. Port, McLaren, Tampa-Bay, capitaine.
Goël. Freeman, Tampa Bay, S & J P Whitney.
Goël. Neptune, Knowles, Baltimore, E Ryde, Jr.
Goël. Minerva, Cady, Barrataria, capitaine.
Goël. Kosciusko, Duell, New-York, Forbush & Stebbins.
Goël. Bolina, Clift, Apalachicola, Bogart & Hawthorn.
B. à v. Richard Taylor, Crocker, Tampa Bay, S & J. P. Whitney.
Bateau à vap. Monarch, Fullerton, Louisville, Givet & Paige.

Entrés.

Bateau de remorque Pacific, Martin, des passes; il a amené dans le port les navires Vespasian, Boston et le brick Commodore Tucker; il porte les débris du bâtiment du brick Adams, brick Brilliant, brick Samuel Houston, goël. Indépendance, goël. Patriot et le brick Caston; rien de nouveau.

Navire Edinburg, Sevright, 30 jours de Liverpool, à W Vance.
Brick Brilliant, Gill, de New-York, 22 fév. à J Barrelli & co.
Brick Samuel Houston, Hinckley, 6 jours de Tampico, au capit.
Brick Caston, Cutts, de New York, 23 fév. au capitaine.
Goëlette Indépendance, Niquet, de 6 jours de Tabasco, à F Tio.
Goëlette Patriot, Burges, de la Passe Sud Ouest.
Goëlette Talma, Merihew, de Barataria.
Bateau à vapeur Ajax, Ratier, de St. Martinville, au capitaine.
Bateau à vapeur Fancy, Starkey, de Cincinnati, au capitaine.
Bateau à vapeur John Randolph, Miller, de Nashville, au capitaine.

Réponse à M. Du Rapeau apothicaire.

Sans en donner aucune preuve, M. C. Du Rapeau dit "qu'il est constant," que le [illegible] lui par imprudence d'un commis. M. Du Rapeau aurait mieux fait de se taire, le public ne lui demandait pas aucun compte de cet événement. On dirait qu'il craint que l'on croit que c'est lui même qui a mis le feu, et qu'il veut donner le change au public. Je ne le dis pas mais il n'a pas plus de raison de dire que c'est le commis, celui-ci n'a pas fumé dans l'appartement où le feu a éclaté. Le public demandera des preuves, avant de condamner l'un ou l'autre. LE COMMIS.

AVIS.—Le brick ROBERT WALN, capitaine Mathews, de Philadelphie, est en déchargement un des débouchés de la presse; à raison d'en haut, les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises. R. & J. ANDREWS, agents.
21 mars Rue Gravier, No. 24

SOCIETE DES ARTS ET METIERS.—Les membres sont prévenus que l'assemblée du 21 courant, sera tenue encoignure des rues du Camp et Natchez, en face du Théâtre, l'entrée par la rue de Natchez.
21 mars—2t J. DUVAL, Sec.

AVIS.—Messrs Laloup frères arrivant de France, viennent d'ouvrir leur magasin, rue Toulouse, No. 79 et offrent en vente à des prix modérés, les articles suivants, consistant en Ballet, glaces françaises de grandeur et moyennes grandeurs, encadrées à la dernière mode. Plusieurs beaux lits de [illegible] accessoires. Pour une fine de toute espèce. Lampes d'un genre nouveau. Habillements et chapeaux pour homme. Bijouterie, parfumerie, lingerie, broderies, dentelles, rubans de soie, ombrelles, parapluies, et [illegible].
21 mars—3t

AVIS.—Les propriétaires de terrains donnant face au chemin public actuellement en usage, sur la rive gauche du Mississipi, sont requis, conformément aux réglemens de cette paroisse, de faire à leurs frais, en face de leur propriété, faire des fossés et clôtures, lesquels seront faits aux frais des propriétaires. Paroisse de Jefferson, le 20 mars 1837.
21 mars—10 R. BEAUVAIS, syndic.

AVIS.—Les propriétaires de terrains dans le faubourg Bouligny faisant face à l'Avenue Napoléon, aux rues Jena, Cadiz, Bordeaux, Lyon et ceux sur la limite supérieure du même faubourg, sont requis en vertu du réglement de cette paroisse et l'avis d'un jury assemblé à cet effet, d'avoir à faire les fossés faits en face de leurs propriétés; les fossés devront être faits en laissant 10 pieds de banquette, et que si dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, ceux ci n'aient pas été faits, ils seront faits aux frais et risques des propriétaires.
Paroisse Jefferson, le 20 mars 1837.
21 mars—10 R. BEAUVAIS, syndic.

UN jeune homme désire trouver une place comme commis marchand dans un magasin de marchandises sèches. Il a de l'expérience et a fait des affaires dans le Nord, l'Est et le Sud comme commis et débiteur; il connaît particulièrement la ville, et peut donner de bons renseignements. Un mot adressé à B. au bureau de l'Abeille, recevra de suite une réponse.
21 mars—3t

A VENDRE—Un excellent mulâtre, bon garçon, bon domestique de maison et valet d'écurie, S'adresser au no 60, rue Royale. 21 mars—3

DEVANT partir avant la fin de ce mois, j'invite les personnes auxquelles je dois à me présenter leurs comptes.
21 mars—5 V. SEJOUR.

RECU par le navire Elgamor, de Bordeaux:
20 demi-pipes eau de vie (Cognac)
20 do do vieille (Souza)
1,000 caisses vin rouge et blanc des meilleurs crues,
20 barils graines d'oignon et lentilles
GUERIN & POUVERIN.
21 mars—11 Encoignure Dumaine et Royale.

VIN DURHIN—Mousseux et non mousseux; 300 caisses au débarquement du navire New Orléans, à vendre par les soussignés.
Aussi 300 douzaines gelée de [illegible], pomme, pour à la vanille et à la rose et en poudre, en verre d'une livre. GUERIN & POUVERIN,
12 mars—10 Encoignure Royale et Dumaine.

LES soussignés viennent de recevoir du Port-au-Prince, par le brick TOM PAINE, et offrent à vendre en débarquement, Première Café du rivé, et 30 tonneaux Campêche.
S'adresser à A. DUHART & MONTFORT.
21 mars—2 Sur la Levée entre St. Ferdinand et de Port.

Carabine à plusieurs coups, par M. Cochran.

CETTE Carabine dont il a été soumis à un examen important à l'arsenal des Etats-Unis à Washington; l'examen de cet article ayant lui même le rapport du capitaine Ramsey et du lieutenant Scott, sous la surveillance desquels l'essai a été fait, donne les détails suivants. Après un essai de 1036 coups, cette carabine n'est trouvée dans un état aussi parfait que celui où elle se trouvait avant le service. Afin de se convaincre de l'influence que pourrait lui causer l'eau de la pluie, ou de l'humidité, on y introduisit de l'eau par la culasse, qu'on y laissa séjourner pendant une heure et dix minutes; après ce temps, le fusil fut tiré avec la même facilité et les mêmes facilités qu'avant. Le cylindre de cette carabine contient neuf culasses. Dans une épreuve qui a été faite entre l'une des carabines de Hall, les neuf coups de celle de M. COCKRAN ont été tirés avant que la première n'ait eu le temps de tirer son dernier coup.

Pendant ce long essai, aucune capsule n'a manqué, et à une distance de 150 yards, chargée seulement avec des grains de poudre, la balle de cette carabine a traversé une planche de bois de pin, d'un pouce d'épaisseur, et s'est aplatie sur un mur en briques.

Quelques craintes ont eu lieu sur les accidens qui pourraient résulter en se servant de cette arme avec excès. Afin de prouver que la chose est impossible, M. Cockran, introduit de la poudre dans les culasses, sur les balles, autour des capsules, et les coups partirent avec autant de succès que la première épreuve.

Le capitaine Ramsay observe qu'après avoir examiné cette carabine avec le plus scrupuleuse attention, il n'a pu y découvrir aucune irrégularité. Le lieutenant Scott dit "que pour la simplicité, cette carabine surpasse tout ce qu'il a pu voir jusqu'ici dans ce genre, et que sa qualité comme arme à feu, peut être dit en deux mots, C'est parfait."

Les détails qui précèdent contiennent la substance du rapport, sans en avoir changé les expressions; c'est pour cela que l'écrivain n'a pas cru convenable d'émettre son opinion et ses impressions favorables. L'objet a été examiné, et estimé d'après sa valeur et sa perfection. Washington, 21 novembre 1836.
Ce fusil est à vendre par
EASTMAN & BROTHERS, Agens,
21 mars—6 No. 30, Vieille Levée.

LE Trésorier de l'Association Catholique de la Nouvelle Orléans, pour venir au secours des Orphelins, accuse avec reconnaissance d'avoir reçu la somme de deux cent soixante dix piastres et trente cinq cents, aujourd'hui, à lui remis par le ministre de Mr. L. A. Gardel, comme le don d'une personne ou personnes dont le nom ou les noms n'étaient pas donnés. Cette somme était le montant d'une réclamation au juge civile les parties intéressées.

Le montant ci-dessus ne pouvait pas venir dans un temps plus propice, comme notre trésorerie est vide, et il faut qu'on porte des secours aux pauvres orphelins.
21 mars S. BLOSSMAN, trésorier.

BEURRE—50 de Beurre—20 de Farine de Buckwheat, en magasin, à vendre par chez une consignation. SLOAN & BROTHERS,
21 mars Rue de la Nouvelle-Levée.

PORC—300 barriques de Porc en magasin—Saindoux, 70 barriques Jambons Saindoux en débarquement, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
21 mars Rue Poydras, No. 14.

GRAINES de Coton de Texas—300 sacs de Coton de Texas, en magasin, à vendre par
JAMES REED & Co.
21 mars Rue Royale. No. 35.

200 PANIERS DE CHAMPAGNE des différentes marques en magasin à vendre par SLOAN & BROTHERS,
21 mars 29, rue de la Nouvelle Levée.

MAGASIN DE VOITURES de la Nouvelle Orléans—Les soussignés reçoivent par les navires John Bering, Chapman et Rienzi, plusieurs voitures d'un nouveau goût et des barrouches dont quel que a reçu tout faites à Hydenberg, ainsi plusieurs barrouches à six places et do. pour 1 et 2 chevaux, phaeton, cabriolets &c. &c des manufactures de New Haven, à vendre à des prix très-modérés.
ROLPH MARSH & Co,
Entre Bishop's Hôtel de la Nouvelle Bourse.
21 mars Rue de la Commune, No. 32 et 33.

TRAITES sur Paris à vendre par
KOHN, DARON & Co.
21 mars Rue Bienville, No. 23.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par
M. DE LIZARDI & Co.

TOILE A DRAPS de Russie—60 balles à vendre par FROST & Co,
21 mars 8, rue de la Douane.

MELASSES—50 barils en bon ordre, pour embarquer sur la levée, à vendre par
21 mars EASTMAN & BROTHERS.

Pour St. Martinville, (Attakapas.)
Le bateau à vapeur Ajax, capit G. Batier, partira positivement, mardi, le 21 du courant à 4 heures après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
GRAY, DURIVE & Co.
L'Ajax est vis à vis la rue du Canal 21 mars

POUR ST. MARTINVILLE (Attakapas)
Le beau bateau à vapeur MONMOUTH, cap. Hinkle, partira aujourd'hui 21 mars, à midi, s'adresser pour fret ou passage à bord, vis à vis la rue de Bienville ou à
EASTMAN & BROTHERS,
21 mars Vieille Levée no 30.

POUR GLASCOW
Le brick A I CORINTHIAN, capitaine Coburn, ayant sa cargaison engagée, partira de suite, pour passage seulement, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT.
21 mars Rue Bienville, No. 14.

POUR NEW YORK.
Devant partir le 23 courant.—Le belle goëlette A I JOHN ALLYNE, capitaine Robinson, désire 500 barrils pour fret compléter son chargement, s'adresser pour fret ou passage à
BAILEY & ABBOTT.
21 mars Rue Bienville, No. 14

POUR BOSTON—Le brick supérieur A. 1 LYONIA, capitaine Greighton, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE,
21 mars Rue de la Commune no 93.

POUR BOSTON—Le brick supérieur A 1 PARAGON, capitaine Butler partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE,
21 mars rue de la Commune no 93.

POUR MOBILE—La belle Goëlette ROBT BRUCE, capitaine Mohl, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, pour fret ou passage, s'adresser à bord au F. Faubourg ou à BRUOT & PAIGE.
21 mars rue Poydras no 13.

POUR GALVESTON & HAMBURG.
La goëlette paquebot régulier FLASH, capitaine L. A. Fatell, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à la Rue publique ou à JAMES REED & Co.
21 mars Rue Royale, No. 35.

A LOUER—De suite, des chambres à loger, situées dans la partie principale de la maison No. 91, rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser pour les conditions, ou pour plus amples renseignements à ladite maison.
21 mars—3

A LOUER—Une maison agréable et commode, divisée en neuf appartements et commodités dans l'étage, et une grande cour, située à l'encoignure des rues Poydras et St. John, vis à vis la résidence de J A Maybin. Où, pourra prendre possession le 1er avril prochain. S'adresser sur les lieux ou à JOSEPH LANDIS & Co.
20 mars—13 No. 14, rue Poydras.

Antoine Delpeuch, contre Julien Dufer.
COUR de district.—En vertu d'un writ de Fi. fa. à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le jeudi 20 avril prochain, à une heure de relevée:
Les Esclaves suivants,
Emma, âgée d'environ 30 ans et ses deux enfans, nommés Alfred, âgé de 7 ans, et Oscar, de 4 ans environ.
William, âgé de 27 ans.
Syphilide, âgée d'environ 40 ans.
Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant
21 mars FRED BUISSON, Shérif.

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS.

DANS LA COUR DE DISTRICT—Cour des E. Unis, pour le District Oriental de la Louisiane—Les Etats Unis contre 9 douzaines de pots de pommade et différents autres articles.—En vertu d'un ordre de Venditioni Exponas, à moi adressé, il sera vendu au bureau du marshall, côté Nord de la Douane, le mercredi, 5 avril prochain, à midi, les articles suivants, savoir—9 douzaines pots de pommade; 3 do bouteilles eau dentifrice; 1 boîte contenant 6 pots et bobèches; 3 doux. flacons d'essence pour perruques; 3 cartons contenant 3 douz. gants de soie, 1 do. Gartelles en plumes; 6 douz. de mouchoirs en soie, ombrelles pour femmes; 1 pièce de 36 aunes gros de Naples broché; 2 douzaines gants de peau; 3 cartons fleurs artificielles; 15 châles mouchoirs de soie; 6 boîtes noirs de Chine; 10 pièces doubles linge et quinze de [illegible]; 7 douzaines souliers (1 [illegible]); 41 paires souliers d'enfants; 66 balais pour [illegible]; 140 br. [illegible]; 9 tables d'échecs pour dames; 2 do. pour chandelles [illegible] et différents autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
21 mars J. HOLLAND, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines—Cour des Preuves—Succession de Delphin Villeré—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte de liquidation et de partage de la dite succession, présenté par la veuve et tutrice naturelle des mineurs Placide Villeré et Hugues Edouard Villeré, et par le tuteur du mineur Philippe Villeré, ne serait point approuvé et homologué.
Paroisse de Plaquemines, le 15 mars 1837.
21 mars—3 G. LEONARD, Juge.

VOITURES—Les soussignés reçoivent dans leur magasin un assortiment complet de voitures, barrouches, phaetons, tilburies, cabriolets, &c &c qu'ils offrent à vendre pour argent comptant, ou en papier de la ville.
21 mars H. BEACH & Co.

EAU DE VIE de Cognac et de Champagne, en demi pipes et 1/4 de futailles.
Genièvre en demi pipes, à vendre pour être en cargaison.
Vin, vieux madère en pipes et 1/4 de baril, vieux Sherry des meilleures marques et barils et demi barils vieux Porto, en 1/4 de, à vendre, pour aller en [illegible].
Bordeaux claret, Château Margaux, Lafitte, Latour, St Estèphe et Cabernet, à vendre sous la clef, de la Douane.
Champagne, 150 Paniers des meilleures marques, à vendre par JOHN DE BROT.
21 mars

MAIS—150 sacs en magasin. Aussi 25 boucauts en débarquement, à vendre par
EASTMAN & BROTHERS.
21 mars Vieille Levée no 30.

NATTES DE FEUILLE DE PALMIER—45 balles de nattes, feuille de palmier, belles et communes, du débarquement des navires, New Jersey et du brick Havre, à vendre par
21 mars JOHN DE BROT.

MORUE—300 caisses de Morue en débarquement à vendre par ROBERT H. WHITE
21 mars rue Levée No. 34.

TOILE—Un assortiment de toile à l'usage des maisons en pièces de 36 1/2 à 3 3/4 yards; pour toute pour cordages par la prise de [illegible] fabrique de la Géorgie. Pour vendre à des prix très-modérés.
ADOLPH MARTIN,
21 mars à l'encoignure des rues Bienville et Dauphine.

HUILE de Castor en barils, et 300 boucauts sucre. 85 tierçons en magasin.
20 mars—[illegible] en débarquement, et à vendre par O DORSKY,
21 mars Rue de la Nlle Levée, 44.

AVIS—Les soussignés ont, ce jour, formé une société sous le nom de commission sous la raison de Reynolds, Byrne & Co. à la Nouvelle Orléans, et leur Marché sous la raison de Reynolds, Marshall & Co.
JAMES M. REYNOLDS,
JOHN B. BYRNE,
LEVIN R. MARSHALL.
Nouvelle Orléans, le 20 mars 1837.
20 mars—10

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'informer les parens et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un établissement pour l'éducation de la jeunesse des deux sexes. Il apportera les plus grands soins pour leur éducation religieuse et morale. Conditions: au dessous de 5 à 7 ans; de 7 et audessus, $7 comprenant l'écriture, la Grammaire, l'Arithmétique, l'Histoire et la Géographie. Extra pour la Navigation.
WILLIAM DOCKEVILL,
20 mars—1m Rue St. Pierre, No 136.

THOMAS J. SPEAR ayant été nommé Encanteur pour la ville et paroisse d'Orléans, est prêt à commencer tout son temps aux affaires qu'on voudra bien lui confier. Il ne s'occupera que des affaires de l'Encan, et espère par son assiduité et son zèle mériter et obtenir une partie du patronage public. Le bureau est à l'Exchange Place, à deux portes de la rue St. Louis. 20 mars—10

A VENDRE—Lingères, Verrières, & Comptoir. S'adresser à
FERNANDEZ & WHITING.
20 mars—6. Encanteurs, rue St Louis.

CHARBON—300 barriques de charbon de la Virginie, à bord du brick Virginie, de Richmond, près le chemin à coulisse. S'adresser à
ROBINSON & Co,
20 mars—4 Rue du Camp, No 45.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Harkaway, Kentucky et Orléans:
Un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison et choisies avec goût:—
500 pièces jaconas français et anglais;
100 do. do. demi doubl;
100 do. mousselines;
200 do. do. Suisses brodées et unies;
250 do. do. en couleurs et fleurs;
150 do. do. pour rideau;
120 do. coutil anglais dans le dernier goût;
150 do. do. français, écru et teint
6 caisses [illegible] gros;
200 pièces indiennes légères;
21 caisses dentelles français et anglais;
5 do. guinghams couleurs assorties;
12 grosses cordons à jouer;
500 pièces mouchoirs suisses;
60 douz. bas de soie noirs;
120 do. do. coton blanc pour femmes;
120 do. do. do. pour [illegible];
10 pièces bombazet noir;
20 douz. mouchoirs [illegible], pour [illegible];
20 pièces de crêpes de l'Inde;
20 douz. cravattes noir pour femmes;
1 caisse [illegible] mouchoirs gaze;
10 pièces basins piqués pour gilets;
10 [illegible] nattes de l'Inde;
1 caisse batiste écrue;
100 pièces toile de Paris;
30 do. do. damassé;
2000 douz. bobines coton d'Or[illegible] assorties;
120 pièces mousselines-laines pour [illegible];
250 livres fil à coudre;
25 do. do. couleurs assorties;
24 pièces soieries de Chine pour [illegible];
12 pièces [illegible];
10 douz. [illegible];
100 do. mouchoirs batiste unis et à vignettes;
25 pièces batiste blanches;
25 do. do. en couleurs;
6 douz. mouchoirs batiste brodés;
2 caisses chapeaux de paille d'Italie;
100 [illegible] d'enfans.
Un grand assortiment de broderies dans le dernier goût.
20 mars—30t SOULET, VIGNIE & Co.
[illegible] Royale et St. Louis No. 128

E. BOUNY,
COURTIER DE CHANGE.

A TRANSPORTÉ son bureau de la rue St. Louis au passage de la Bourse, au centre de l'Ilet, entre Conti et St. Louis. 20 mars

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nelle. Orléans, 18 Mars 1837.
LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par cette Banque.
20 mars MARTIN GORDON, Jr. Caissier

LETTRES de change, sur la France et l'Angleterre à vendre par JOHN A. MERLE & Co.
20 mars

LE soussigné prévient le public et ses amis, qu'il a pris un bureau de courtage, passage de la Bourse entre St. Louis et Conti, 3me maison après l'encoignure St Louis, il se chargera de ventes et achats de propriétés foncières et d'escompte de billets.
3 mars—3.4po E. SALAUN, Courtier.

Association Consolidée.
Nouvelle Orléans, 17 mars 1837.
CETTE Banque vend des Traites sur Londres.
17 mars—6 A. BAUDOUIN, Caissier.

Ventes à l'Encan.

Grande Ile de Parataria.

LA vente de la propriété de la Grande Isle, dernièrement annoncée par Isaac L. McCoy, est remise pour le moment. On fera connaître le temps et l'endroit ou la vente aura lieu. 21 mars

OAKLAND—La vente d'Oakland, aura lieu lundi prochain, 27 mars, à l'Arcade de Banks, par I L McCoy & J B Bach & Co. La vente sera positive.
21 mars

PAR JONAS ROBESON & Co.

AUJOURD'HUI à 10 heures du matin, à leur magasin, rue de Chartres No. 110, il sera vendu
25 caisses d'habillements,
6 do souliers de peaux de chèvres et maroquins,
15 malles de linge,
16 caisses de chapeaux &c. 21 mars

PAR DOMINGON & GUINAULT.

IL sera vendu vendredi prochain 31 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, sans réserve,

30 Lots de Terre de Valeur,

situés au faubourg Franklin et Washington, conformément au plan dressé par L J Pilié, daté du 1er mars 1837, et maintenant exposé à la Bourse. Ces lots mesurent 29 à 31 pieds de face, sur une profondeur de 162 à 170 pieds, et sont avantageusement situés (à 30 toises) immédiatement dans les alentours de la [illegible] à coté de la Levée, la papeterie, les batisses d'ouvrages à trois étages de la Compagnie des Architectes, les magasins à tabac et la beauté du port, le canal du Lac Borgne et le chemin à coulisse de la Terre aux Boeufs, dont l'un et l'autre être les deux passeront dans le centre, ou dans les environs de ces propriétés, ne peuvent manquer que, de les rendre de beaucoup de valeur.

Le prix élevé des propriétés du faubourg supérieur est une garantie suffisante, que les prix des propriétés dans le faubourg inférieur doivent aussi considérablement augmenter; car l'on voit que les lots situés à 3 milles au dessus de la Nouvelle Orléans, qui se vendent de 5 à $600 comptant, il est donc de toute impossibilité que ces terrains qui sont situés à un demi mille de la ville, n'atteignent bientôt l'attention des spéculateurs et autres; le jour n'est pas éloigné, que les gens, exhorbitants des loyers du faubourg supérieur, forceront aux personnes de bâtir, et de faire leur commerce, et leurs résidences dans le faubourg inférieur, qui pourront être aussi commodes, quoiqu'un peu plus éloignées.

Conditions—Un quart dans 8 mois et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit, sans intérêt, en billets endossés et tirés à satisfaction du vendeur et hypothèque. En cas de non payement des billets échus, ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an, jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs frais et les actes de vente seront passés pardevant J. Cuvillier, notaire public, à leurs frais.
21 mars—3

PAR A. D DORIOCOURT

A la Nouvelle Bourse, encoignure Chartres et St. Louis.

LE mardi 28 courant, à midi précis, il sera vendu, les 2 lots de valeur situés dans le faubourg Bouligny étant les Nos 6 et 7 de l'ilet 47, à un ilet du Rail Road Nashville. En deux lots au faubourg Franklin étant les numéros 1 et 2, de l'ilet no 5 tenant l'encoignure des rues Solidelle et Marigny, mesurant chacun 30 pieds de façade sur 120 pieds de profondeur, mesure française. Six autres lots au faubourg Marigny étant les numéros 9 de l'ilet 81 mesurant 30 pieds de face sur la rue St. Antoine sur 120 de profondeur (mesure française). Un autre lot au faubourg Marigny dans l'ilet 90 encoignure de [illegible] 35 pieds 4 pouces de face sur la rue de la Vertu sur 130 pieds de profondeur (mesure française).

AUSSI

Une quantité de terrains situés au faubourg Pontchartrain à proximité de l'Esplanade.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois. Les actes de vente se passeront pardevant L. Pedesclaux, notaire public. 21 mars—3 et 5 et 28

3000 TERRAINS

Au faubourg Franklin, rues des Bons Enfans, Champs Elysées, Morales, Kerlérec &c.
Par M. Barnett & J. T. Mossy & Garidel, et J. T. Hennegrard.

IL sera vendu le samedi 1er avril prochain, à 11 heures, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, par l'entremise des encanteurs ci-dessus.

3000 Terrains, situés au faubourg Franklin. La position avantageuse du faubourg Franklin, est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement. Borné, d'un côté par le chemin à coulisse de Pontchartrain, la rue des Bons Enfans qui doit passer le chemin à coulisse de la Terre aux Boeufs, et enfin par la promenade Lafayette, où l'on présume que se fera le bassin du canal du Lac Borgne; ce faubourg réunit toutes les chances les plus favorables aux spéculateurs. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le plan de la ville pour s'assurer de la vérité de ces observations.

Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à final paiement. En cas de non paiement, les billets porteront un intérêt de 10 pour cent par an, sans que cette clause puisse autoriser l'acquéreur à retarder le paiement d'aucun billet. Les actes de vente pardevant T. Seghers, not. public, et devront être signés dans les vingt jours après la vente, et après l'expiration de ce délai, le vendeur se réserve le droit de considérer comme nulles les adjudications, et à faire vendre à la folle enchère de ceux qui n'auraient pas rempli les conditions sans obligation de mettre en demeure. Les actes de vente et lieux en possession aux frais des acquéreurs. Une somme de 10 pour cent sera faite à ceux qui payeront comptant. 21 mars—11

VENTE DE LA METAIRIE VILLE
PAR MM. BARNETT & J DOMINGON

CE beau site devant être vendu samedi, 25 mars 1837, à 11 heures 1/2, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres.

Cette propriété n'a pas besoin d'éloges, sa situation seule la recommande à la faveur du public; elle est dans le voisinage de la terre de Hunt, vendue dernièrement par M. Millaudon; sa position et son sol sont les mêmes. Le plan sera exposé pendant quelques jours à la Bourse de l'Arcade, et ensuite à la Bourse de l'encoignure St. Louis et Chartres, on verra que Métairieville se trouve placée entre Bath et le canal de la Nouvelle Orléans; cette terre est traversée par le coteau de la Métairie ainsi que par le Rail Road de Nashville; sa vue sur le lac est magnifique, et convient admirablement pour y établir des résidences d'été.

Conditions: 1/4 à 6 mois la balance à 1, 2, et 3 années de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, portant hypothèque jusqu'à final paiement.

La mise en possession sera donnée jusqu'au 15 avril prochain, après ce temps, elle sera au compte des acheteurs.

Les actes de vente seront passés chez M. Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 mars—5

PAR E. FORSTALL & Co.

IL sera vendu le mercredi, 29 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres,
10 Lots de Terre de Valeur,
situés dans le faubourg Cloüet, joignant le jardin de Mr. Gacquet. Les dits lots faisant face aux rues Moreau, Piety et Ursulines, et à quelques îlots du Mississipi, et à deux îlots de l'Ouest et à trois du nouveau lit des rues de Bons Enfans.

Le plan exposé à la Bourse, montrera la bonne situation avantageuse des dits lots qui ne seront point cédés au comptant.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

L'acte de vente pardevant Mr. Wm. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur, qui en prendra sous possession. 21 mars

PAR JONAS ROBESON & Co.
Madriers de Cypre.

IL sera vendu le mercredi dans l'après midi, à 4 heures, vis à vis la rue St. Joseph, Nouvelle Levée, un bateau de beaux madriers de cypre, qui sera vendu sans réserve. Conditions: comptant. 21 m

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Maison et Terrain au faubourg Tremé.

IL sera vendu samedi prochain, 25 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis.

Un Terrain et une Maison de 4 appartements, bâtie entre poteaux et couverte en bardeaux, avec une cuisine et deux caves; la bâtisse est construite en cypre et est vitrée. Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 105 pieds de profondeur, entre les rues Robertson et Claiborne.
Conditions, à la vente. 21 mars

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 6 avril 1837, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.

75 ESCLAVES DE CHOIX,

Composant l'atelier de l'habitation Caeslar.

Des petites affiches seront distribuées au moment de la vente, où l'âge, les talens, les qualités, &c. &c. de chaque, esclave seront énoncés.

Conditions: Un an de crédit, en billets payables à la Banque de la Louisiane, endossés à l'entière satisfaction du vendeur et hypothèque. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance, portera 10 pour cent par an d'intérêt, sans que cette clause puisse autoriser le retard de paiement.

Les actes de vente seront passés par F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 mar

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, le 1er avril 1837, il sera vendu à 10 heures du matin, sur l'habitation ci-devant Caesler, située au dessous de cette ville, et du côté opposé, tout le matériel de la susdite habitation, consistant en Chevaux, Mulets, Boeufs de tire, Vaches, Charrettes, Instruments aratoires, ustensiles, bois, &c.

AUSSI:

Plusieurs jeux de chaudières à sucre, en cuivre, les 5 ans, et fer fondu, ainsi qu'un très beau moulin en fer, vertical, fait à Liverpool, et ayant des engrenages de rechange.

Conditions, jusqu'à $500 comptant, au dessus 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction et payables à la Banque de la Louisiane. 21 mars

PAR E. BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu samedi 22 avril prochain, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 17 février 1837, et pour compte de la succession de feu Arnaud Magnon.

Les propriétés suivantes dépendent de la sus-dite succession. La moitié indivise de 4 lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Duralde; cesdits terrains sont désignés par les Nos. 1 et 2 de l'ilet 12, et 2 et 9 de l'ilet 13, d'après un plan dressé le 31 mars 1833, et déposé pour mémoire, en l'étude de Felix Arnaud, not. pub.

Le lot No. 1, ilet 12, forme encoignure des rues Congrès et Craps, et mesure 45 pieds 8 pouces de face à la rue Congrès, sur 95 pieds de profondeur.

Le lot No. 2 est contigu au lot No. 1 et de même dimension.

Les lots No. 2 et 9 de l'ilet 13 mesurent chacun 46 pieds de face à la rue du Congrès, entre les rues Amour et Bons Enfans, sur 95 pieds de profondeur.

Nelly, négresse âgée de 35 ans, avec son enfant Rosalie de deux ans, Antoine, mulâtre, âgé d'environ 25 ans.

Conditions—Pour les esclaves, un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, pour la moitié indivise des terrains $97 50, payable le 6 avril 1837; même somme payable le 6 avril 1838, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant Félix de Armas, not. pub. 21 mars—4.1ue

PAR M. BARNETT & S. GUINAULT.

IL sera vendu Mercredi, 22 mars, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, Neuf Ilets contenant 434 Lots de 30 pieds de face sur 200 à 160 pieds de profondeur, et situés sur le chemin à coulisse de la Nouvelle Orléans et Nashville, un mile plus près de la Nouvelle Orléans que la ville manufacturière d'Uncle Sam.

Ces lots sont très bien situés pour maisons de campagne d'été. Le pays étant plus varié que la ville ci-dessus mentionnée, et les dimensions étant telles que l'on peut former de beaux jardins ou tout autre chose. Il ne faut que 2 heures pour aller à la Nouvelle Orléans dans les chars du chemin à coulisse.

Le tout suivant le plan dessiné par L. J. Pilié, député inspecteur général, et maintenant exposé à la Bourse.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente devant J. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

La possession sera donnée si l'on vient dans les 30 jours, passé ce terme ce sera aux frais de l'acquéreur.
16 mars

PAR JOHN M. BACH

IL sera vendu samedi, 25 mars, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, les esclaves suivants, choisis avec beaucoup de soins, savoir:

JACK, âgé d'environ 22 ans bon, palfrenier, scieur, et nègre de champ, pleinement garanti, Louis âgé de 28 ans, bon scieur, et nègre de champ, pleinement garanti; Welsh, âgé de 23 ans de do do do; Bill, 23 ans de do; bon domestique, Demps, 30 ans, do, do; Abram 24 ans de do; Promus, 24 ans, do do. July 28 ans, bonne vacheuse, cuisinière et blanchisseuse, pleinement garantie, Kitty, sa fille âgée de 7 ans, Walsah, âgée de 5 ans; Ellen fille de 14 mois; Eliza âgée d'environ 25 ans extraordinairement bonne couturière et négresse de champs, pleinement garantie; Maria, 20 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, pleinement garantie: Thomas 22 ans, actif et intelligent, et propre à faire toute espèce d'ouvrage, pleinement garanti; David, 20 ans, excellent cocher, et bon jardinier, pleinement garanti; Antoine, 19 ans, bon laboureur pleinement garanti; Jane, 16 ans, bonne domestique de maison.

Conditions six et douze mois de crédit, en billets tirés et endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 mars—5

PAR THOMAS J. SPEAR & S. GUINAULT.
Vente sans réserve de Natchezville.

IL sera vendu samedi 1er. d'april, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis.

300 Terrains situés à Natchezville, environ 8 lieues au dessus de la Nouvelle Orléans et sur la rive opposée.

La salubrité de l'endroit, les agrémens du site parlent en faveur de Natchezville. Les spéculations ne sauraient faire des placements plus avantageux.

Conditions: 4, 8, 12 16 et 20 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant Wm. Y Lewis, not. pub. 20 mars—10

Par F. Dutillet et Delery et J. M. Domingon.

IL sera vendu le Jeudi, 23 mars courant, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis.

Une superbe Habitation située en sucrerie,

divisée par arpens, située dans la paroisse Plaquemine, à 7 lieues environ de la ville, sur la rive droite du fleuve. Ladite habitation mesure 21 arpens de face au fleuve, sur 40 arpens de profondeur.

Conditions: Un quart comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant G. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

Lorsque le rail-road projeté qui doit partir vis-à-vis la ville et aboutir au Détour des Anglais sera confectionné, ladite habitation ainsi divisée, ne sera qu'à 3 lieues et demie de la ville.

Si ladite habitation ne se vend pas ainsi divisée, elle sera vendue en bloc, ledit jour et lieu de suite. Le plan sera exposé à la Bourse, peu de jours avant la vente.
20 mars—5

PAR E. BOUNY.

IL sera vendu lundi, 3 avril prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la folle enchère de messrs P. J. Hoa et F. Tuban qui ne se sont pas conformés aux conditions des adjudications qui leur ont été faites le 9 février dernier.

15 terrains situés au faubourg Washington, désignés par les Nos de 12 à 26, de l'ilet 76, conformément à un plan dressé par J. A. Goenard le 3 février 1837, lequel plan sera exposé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions 4, 8 et 12 mois de crédit en billets datés du 9 février dernier en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera pardevant M. J. Cuvillier, not. pub. 20 mars—4.

PAR E. BOUNY & S. GUINAULT.

IL sera vendu sans réserve, lundi 27 du courant, à midi précis à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis.

300 terrains, situés au faubourg Washington.

La situation avantageuse de ces terrains, l'accroissement rapide de cette partie de la ville, le Canal du Lac Borgne, le Rail Road de la Terre aux Boeufs, et les établissements sans nombre dont s'occupe la tannerie manufacturière, offrent aux spéculateurs des placements de fonds avantageux.

Les plans lithographiés seront distribués le jour de la vente.

Conditions.—4, 8, 12, et 16 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait payement. La mise en possession est à la charge des acquéreurs. Les actes de vente se passeront pardevant J. Cuvillier, notaire public.
20 mars—4

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu vendredi 24 Mars, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, à la folle enchère de Monsieur Peruchi, qui n'a pas rempli les conditions de la vente du nègre ci-après nommé, qui lui a été adjugé le 22 Février dernier.

John, nègre âgé de 28 ans, laboureur, nègre de champ et marmiteur.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 20 mars

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu mercredi, 22 mars, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, Poteau No. 94, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.

Un cable de 1 7/8 de 18 brasses appartenant au navire Planegan, C B Webb, de New York. 20 m

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu, samedi, le 25 mars 1837, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St-Louis,

L'HABITATION LACOSTE,

située à environ 3 lieues au dessus de la Nouvelle-Orléans, et du même côté du fleuve, ayant environ 15 1/2 arpents de face, cette belle propriété sera vendue par lots d'un arpent de face sur le fleuve, s'étendant dans la profondeur jusqu'à la rue des Bons Enfans, distante de 70 à 80 arpents, et 5 arpents de derrière d'un arpent de face, s'étendant de la rue des Bons Enfans à la fin de l'habitation ou à la Grande Promenade des Florides de 27 à 28 arpents seront aussi vendus.

Le tout d'après un plan tiré par M. Bringier qui sera exposé en la Bourse une semaine d'avance.

Des plans lithographiés seront distribués le jour de la vente.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction des vendeurs avec hypothèques jusqu'à parfait paiement. Si les billets ne sont pas payés à échéance, ils porteront un intérêt de 10 pour cent jusqu'au parfait paiement, sans que cette clause donne le droit de reculer le payement des dits billets, les acheteurs qui feront leur premier paiement comptant, n'auront pas besoin d'endosseurs.

Les actes de vente passés devant M. Jules Mossy, not. aux frais de l'acquéreur.

Cette propriété offre de grands avantages par son élévation et sa fertilité; on peut y faire des jardins et des maisons d'agrément et des fabriques en briques. Chantier de bois, scierie &c. La lisière est très petite et n'a pas besoin de réparation; tandis que la nature environnante toutes les armes à feu, offre aux acquéreurs des superbes arpents de face pour de belles [illegible]. Le voisinage de Versailles, qui suit la ligne supérieure, et du faubourg d'en bas de la Nouvelle Orléans, donne à cette propriété, indépendamment de ses autres avantages, une valeur qui croit avec rapidité. Il y a une route de 30 pieds de large, allant à la rue des Bons Enfans pour l'utilité des lots qui sont sur l'arrière, et qui seront également accessibles par la grande rue de Chemin à coulisse de la Terre aux Boeufs et par le Canal projeté allant à la Promenade des Florides.

Les deux lots sur lesquels se trouvent la maison, le jardin, &c. seront vendus ensemble, on verra beaucoup mieux la distribution des lots sur le plan.
16 mars—6

PAR T. MOSSY & GARIDEL & P. E. TRICOU.
GRANDE VENTE DE TERRAINS DE VALEUR DANS LE Fg WASHINGTON.

IL sera vendu, le mercredi, 22 mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis.

LES DEUX PORTIONS DE TERRE

situées dans le faubourg Washington, ci-devant appartenant à Messrs. Thomas Urquhart & J. Reynes, désignées en ILETS ET TERRAINS, conformément au plan exposé à la Bourse.

Ces deux propriétés se trouveront traversées par le Rail Road de la Terre aux Boeufs et le Canal du Lac Borgne, dont les actes d'incorporation viennent d'être accordés par la Législature et dont les travaux seront mis sous peu en pleine activité; ces deux améliorations si importantes pour le commerce du bas de la ville, donneront nécessairement à ces terres une augmentation rapide de valeur.

La situation de ces terres est des plus avantageuses étant adjacentes à la Raffinerie de la Louisiane, et dans le voisinage immédiat des Magasins à Tabac qui rendront ce quartier un des plus florissants et des plus commerçants de la 3me. Municipalité.

L'augmentation prodigieuse de valeur que prennent les propriétés situées dans cette partie de la ville et ses bénéfices immenses qui en réaliseront journellement sur des Terres beaucoup plus éloignées doivent engager les spéculateurs à saisir cette occasion pour opérer judicieusement et avec certitude de réaliser de beaux bénéfices.

La vente se fera par ilets ou qui est très avantageux pour ceux qui désirent effectuer une spéculation.

Le moulin à vapeur à quatre scies sera vendu ainsi que les bâtisses qui se trouvent sur les dites terres, aux conditions qui seront annoncées au moment de la vente.

CONDITIONS:

Six, douze, dix huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement, les billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent par an, sans que cette clause puisse autoriser les acquéreurs à retarder le paiement d'aucun billets. Les actes de vente devront être signés et les conditions remplies dans les trente jours qui suivront la date de l'adjudication; après l'expiration de ce terme, le vendeur se réserve le droit de considérer comme nulles les adjudications faites aux acquéreurs qui ne se seront pas conformés aux conditions de la vente, ou de faire vendre à leur folle enchère, sans être obligé de les mettre en demeure.

Les actes de vente pardevant T. Seghers, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession.

Des lithographies du plan seront distribuées au public au moment de la vente. 14 m—6

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont formé aujourd'hui une société sous la raison de W. Merryfield & Co. pour le commerce de bois et fourrage, dans toutes ses branches. Leur bureau est à l'encoignure des rues St. Marie et la Levée faubourg Lafayette, où tous les ordres seront promptement exécutés.
I. DELAHOUSSAYE,
10 mars W MERRYFIELD.

UN père de famille ayant trois jeunes demoiselles à élever, et voulant leur donner de l'éducation, désire trouver une dame accomplie, qui puisse enseigner les langues française et anglaise, un peu d'arithmétique, l'histoire, la géographie, et s'il est possible la musique, ou la peinture. On n'acceptera qu'une personne bien recommandée, et dans ce cas elle fera elle même ses conditions. Il est pour demeurer à la campagne, elle jouira de tous les agrémens de la propriété, elle aura une domestique exclusivement pour elle. Un mot adressé à la poste à N B faisant connaître la demeure, où le lieu où on peut voir cette dame, recevra de suite une réponse. 21 mars—15

BAS DE COTON—Bleu et blanc, pour femme, reçus et à vendre par H C CAMMACK & Co,
20 mars No. 65. rue Gravier.

LES soussignés viennent de recevoir des divers arrivages d'Angleterre, et offrent à vendre les articles suivants: Madapollams, velour, flanelle, bonnets, mouchoirs de différentes qualités &c.
H C CAMMACK,
20 mars No. 65, rue Gravier.

JAMBON—75 boucauts Jambon de Cincinnati; 30 jambon couvert, plate côtés et épaules, en bon état, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co,
20 mars No 14, rue Poydras.

GRAISSE—1300 barils de graisse superfine, en bon état, et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co,
20 mars No 14, rue Poydras.

SUCRE—16 boucauts en magasin, à vendre par GALLIER & SOUDOUSQUIE.
16 mars 21, rue de la Commune.

DRAPS, Chartres—[illegible] Conrue, en débarquement des bricks Franklin & Rob. Walu de Philadelphie, à vendre par I. N. MAYNARD,
[illegible] Rue Poydras, no 26.